Cinquante-neuvième année. - N ° 218 A Mercredi 12 et jeudi 13 novembre 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2799

59 – NORD

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Jugement d'ouverture

Date : 3 novembre 2025.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
832 928 485 RCS Lille Métropole.
PAR'IMMUNE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : En France et dans tous pays, toutes activités de recherches, développements et innovation, notamment en biotechnologie, biologie et dans les domaines suivants sans que la liste ne soit exhaustive: médical, vétérinaire, diagnostics, et dans toutes les implications induites notamment en matière de médicaments, vaccins, mise au point de procédés d'analyse, automatisation de méthodes de recherches, etc. Toutes activités de consultant et de conseil pour le développement de stratégies de recherches ou la mise au point d'applications industrielles, ou de stratégies de protection de propriété intellectuelle; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession ou concessions de licences, de tous procédés et brevets concernant ces activités Toutes opérations de commercialisation et de vente de produits et services liés à l'activité de la société sous toutes formes..
Adresse : parc Eurasanté 70 rue du Docteur Yersin, 59120 Loos.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 4 mai 2024, désignant liquidateur : SELARL PERIN BORKOWIAK représentée par Maître Jean-Philippe BORKOWIAK 445 boulevard Gambetta Tour Mercure 8ème étage 59976 TOURCOING Cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.